

Edito

Dans un contexte délicat, associations-nous au bon côté des choses.

Consolation tout de même d'avoir accueilli dans nos deux bureaux de vote un électeur sur deux alors que la moyenne nationale fut en deçà lors des élections européennes. Coup de chapeau et grand respect à cette électricienne salleboeuvoise qui s'est déplacée « comme lui avait appris son père », pour accomplir son devoir de citoyenne malgré son profond handicap qui l'obligeait à faire suivre ses bouteilles d'oxygène.

Votre équipe municipale, depuis la reconduction de ses fonctions, travaille ardemment et avec assiduité dans l'ensemble des missions que vous lui avez confiées. Vous découvrirez en page intérieure la composition des commissions et la répartition des tâches affectées à l'ensemble des dix-neuf élus. N'hésitez pas à nous contacter.

L'architecture retenue dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires qui sera opérationnelle au mois de septembre 2014, est aujourd'hui arrêtée. Elle a fait l'objet d'une concertation étroite avec les représentants des parents d'élèves, les enseignants, l'inspecteur académique et les associations de notre territoire.

Vous en trouverez les détails en page intérieure.

Félicitons-nous de voir s'organiser en ce mois de juin une visite de l'assemblée nationale pour nos jeunes élus du conseil municipal des jeunes, répondant ainsi à une proposition généreuse de notre députée de circonscription Martine Faure.

En cette période de fin d'année scolaire, de nombreuses manifestations nous offrent l'occasion de mesurer le travail accompli par les différentes associations partenaires du dynamisme de notre commune.

Tendez l'oreille et venez participer à la fête de la musique organisée à Salleboeuf dans une dynamique intercommunale samedi 21 juin en centre bourg.

Au delà du gala de musique et du gala de danse, la kermesse de l'école reste une soirée incontournable pour les enfants, le 27 juin prochain.

Ce calendrier riche en manifestations trouvera son apogée à l'occasion de la fête locale organisée par notre dynamique comité des fêtes les 5 et 6 juillet.

Nous vous attendons nombreux pour le couronnement de la rosière 2014.

Venez aussi découvrir dans le cadre du marché hebdomadaire, le vendredi 6 juin un nouveau rendez-vous convivial pour vous restaurer, sous la forme d'une soirée épicurienne, en famille, entre amis et voisins et ainsi créer dans le centre bourg un rendez-vous incontournable en partenariat avec les commerçants.

Bon été à tous.

Le Maire,
Marc AVINEN



**Septembre 2014 : la
classe au nouveau
rythme.**

Septembre 2014 : la classe au nouveau rythme.

Afin de respecter le cadre réglementaire national, la municipalité de Sallebœuf, dès la rentrée scolaire de septembre 2014, mettra en place les nouveaux rythmes éducatifs à l'école. Cette réforme vise à alléger les quatre journées d'apprentissage scolaires et à adjoindre une demi-journée de classe le mercredi matin. Une concertation conduite, depuis mars 2013 dans le cadre d'un comité de pilotage, avec les parents d'élèves, l'équipe enseignante, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN), la CAF, le secteur associatif de notre territoire, nous a permis de dessiner ensemble la configuration de la semaine scolaire et extra-scolaire de vos enfants qui vous est présentée ci-après. A l'issue de ces échanges est né un projet éducatif de territoire (PEDT) en cours de validation.

Cette année de consultations a permis à chaque acteur de la vie scolaire, de travailler ensemble, de comprendre les contraintes de chacun, d'apporter un éclairage professionnel ou parental sur tous les questionnements en gardant en toile de fond : le bien-être de l'enfant.

Notre volonté n'a pas été de penser l'application de la réforme comme la création de nouveaux temps périscolaires, mais considérer l'ensemble des temps périscolaires de façon unie et cohérente, afin d'adapter la proposition faite à l'enfant et à ses besoins aux objectifs du projet éducatif. L'idée n'est pas d'ajouter une couche au millefeuille des temps de l'enfant mais bien de réfléchir à la continuité des temps et des propositions. Ceci permet également d'alléger la gestion administrative en considérant ces séquences comme un seul temps.

Que faut-il retenir pour la rentrée de septembre 2014 ? Les écoliers de Salleboeuf iront à l'école le mercredi matin et

finiront la classe une demi-heure plus tôt le lundi, mardi, jeudi et vendredi ; ainsi les temps d'enseignement seront placés de 9h à 12h et de 13h45 à 16h.

Le temps de la pause méridienne est augmenté d'un quart d'heure pour permettre aux plus petits de déjeuner dans de meilleures conditions...

Les temps d'activités périscolaires (TAP), sont placés l'après-midi à la suite des temps scolaires et proposent des **activités d'une durée d'une heure** (de 16h15 à 17h15). **Ils sont inclus dans l'accueil et les activités périscolaires tels qu'ils existent aujourd'hui.**

Ces temps d'activités périscolaires ne sont pas obligatoires.

L'accueil périscolaire est maintenu le matin de 7h30 à 9h et démarre le soir à 16h jusqu'à 18h30.

Le mercredi matin le transport scolaire est assuré et un accueil périscolaire est proposé à partir de 7h30.

Après la classe, soit les parents viennent **recupérer leurs enfants à 12h,** soit les enfants sont dirigés **par bus au CLSH de la Frayse à Fargues Saint Hilaire, où la restauration est assurée** (inscription à l'année). Le coût du transport est pris en charge par la communauté de communes des Coteaux bordelais.

Que va-t-il se passer le mercredi ?

Transport le matin assuré par la municipalité.

A midi, seul le transport des enfants vers le CLSH est assuré.

La journée du mercredi dans le détail :

- Accueil périscolaire à partir de 7h30 jusqu'à la rentrée dans les classes ;

- Temps d'enseignement pendant 3h ;

- Sortie des classes à 12h.

1 - L'enfant rentre à son domicile :

Un dispositif d'accueil est proposé jusqu'à 12h30 dans l'école, sur inscription.

Il ne fréquente pas le CLSH l'après-midi.

Pas de restauration possible.

OU

2 - L'enfant sera transporté par bus au CLSH de la Frayse à Fargues-Saint-Hilaire :

il y déjeunera et y passera l'après-midi.

Rentrée 2014 : la réforme en question... et en réponse

Est-ce que l'accueil du matin continuera à fonctionner des 7h30 ?

Le fonctionnement actuel (départ dès 7h30) sera maintenu et étendu au mercredi matin pour répondre aux besoins des familles.

A quelle heure commencera la journée de classe ?

Les recommandations des chronobiologistes qui ont contribué à la consultation nationale sur la refondation de l'école positionnent les pics d'attention de 9h à 12h. Comme par le passé le début des classes est maintenu à 9h, avec ouverture des portes à 8h50, et une fin de matinée à 12h.

Pourquoi la pause méridienne va t'elle durer 1h45 ?

Sallebœuf accueille dans son restaurant scolaire chaque élève dont la famille en formule le souhait. C'est ainsi plus de 170 élèves qui en bénéficient chaque jour. L'organisation nécessite deux services, soit une durée de 1h45 utilisées de la manière suivante :

- 1er service des petits : une heure
- 2ème service : 45 minutes.

Les durées d'une heure pour les enfants des classes maternelles et de 45 minutes sont nécessaires pour une prise de repas sans précipitation, dans l'apaisement.

Le service est effectué à table et le repas est constitué de 4 éléments (entrée, plat, fromage et dessert). Les animateurs et les agents de service aident les plus jeunes à prendre leur repas (découpe de la viande, épluchage des fruits par exemple).

Avant et après le repas, les enfants sont pris en charge par des animateurs qui leur proposent des jeux et des ateliers ludiques.

A quelle heure se terminera la journée de classe ?

Que se passera-t-il après ?

Après un début à 9h et un temps de classe journalier de 5h15, conformément au décret ministériel, la journée se terminera à 16h.

Dans l'école, la commune poursuivra son service d'accueil du soir en le faisant débiter dès 16h. Comme aujourd'hui, il fonctionnera jusqu'à 18h30, permettant ainsi à de nombreux parents de mieux concilier vie familiale et professionnelle. Des animations variées continueront à être proposées aux enfants dans ce cadre-là.

Les activités périscolaires seront-elles maintenues ?

En complément de l'accueil jusqu'à 18h30, Sallebœuf a déjà une forte antériorité dans l'organisation d'activités périscolaires : actuellement chaque élève peut bénéficier d'ateliers pour acquérir des compétences dans certaines disciplines.

Cet effort sera accentué et les élèves bénéficieront de **temps d'activités périscolaires (TAP)** supplémentaires, qui pourront être culturelles, artistiques, sportives, éco-citoyennes et de loisirs.

Les TAP ne sont pas obligatoires. L'enfant peut sortir de l'école après la classe, à 16h.

Des TAP sont proposés à 16h15 pendant une heure après le temps scolaire obligatoire.

Ils sont organisés en cycles d'activités qui changent entre cha-

que période de petites vacances.

Toutes les activités se déroulent au sein de l'école dans les locaux disponibles, à l'accueil périscolaire et sur les infrastructures communales. Comme par le passé ces animations permettent aux enfants de bénéficier de pratiques auxquelles ils n'ont pas forcément accès dans le cadre familial.

L'engagement des parents est indispensable pour garantir la qualité de ces ateliers, ce qui induit :

- **une inscription annuelle** aux ateliers et non par activité pour répondre aux objectifs de découvertes plurielles,

- **une participation des enfants sur la durée de l'atelier** (pas de sortie anticipée) : les parents viennent chercher les enfants à 17h15, fin de l'atelier.

Des TAP dits « temps libres », temps calmes, de « laisser faire » sont aussi proposés. L'enfant a le droit de vouloir ne rien faire. La façon dont il se ressource et récupère après une journée de travail correspond à une stratégie et un rythme de transition qui lui sont personnels. Le temps libre n'est pas du temps vide, mais un temps réfléchi comme une proposition pédagogique à part entière. Il est animé de façon adéquate par un adulte qui surveille les enfants, les accompagne dans leur découverte, régule l'utilisation des jeux...

Des animations spécifiques seront également proposées en maternelle dans le cadre de projets adaptés à l'âge des enfants sur les thématiques du conte, du livre et de l'initiation sportive par exemple.

Comment le transport scolaire sera-t-il assuré ?

Le transport sera assuré tous les matins de la semaine y compris le mercredi.

Le transport de fin de journée, les lundis, mardis, jeudis et vendredis sera organisé après les temps d'activités périscolaires

(TAP) à partir 17h15. Ceci afin que tous les enfants puissent avoir accès aux TAP.

Pourquoi une demi-journée supplémentaire de classe, le mercredi ?

C'est une réforme nationale : le décret du 26 janvier 2013 pris par le ministre de l'Éducation Nationale prévoit la mise en œuvre d'une demi-journée supplémentaire de classe le mercredi afin de mieux répartir les heures de cours sur la semaine. Elle implique d'alléger de 45 minutes la journée de classe. A Sallebœuf, plus de 90 % des familles souhaitent qu'elle soit positionnée le mercredi matin plutôt que le samedi matin. C'est donc le mercredi qui a été retenu avec des cours de 9h à 12h.

Comment seront pris en charge les enfants après la classe le mercredi ?

Plus de 83 % des familles qui ont répondu à l'enquête ont actuellement une organisation individuelle (famille, assistante maternelle...) et 17 % seulement utilisent les accueils de loisirs collectifs.

La commune souhaitant maintenir cette organisation familiale ou de proximité, un accueil sera organisé dans l'école jusqu'à 12h30 pour permettre aux parents de venir chercher leurs enfants.

Le centre de loisirs La Fraysse à Fargues Saint Hilaire accueillera les enfants le mercredi après-midi sur inscription. Ils seront transportés par bus au CLSH, où ils déjeuneront et passeront l'après-midi.

Quelle incidence financière pour les familles ?

La réforme imposant des coûts de fonctionnement importants à notre commune, les familles seront sollicitées pour prendre en charge une petite partie des frais réels occasionnés par cette nouvelle organisation. Cette part sera évaluée en fonction du quotient familial.

Notre église



La fin de l'année scolaire va bientôt sonner. Nous souhaitons beaucoup de courage et de réussite aux enfants qui présentent des examens et beaucoup de joie à ceux qui préparent leur première communion.

Horaires messes juin :

- tous les mardis à 9h00,
- prière pour les enfants lundi 16 juin à 14h30,

- messe au château Vacquey vendredi 27 juin à 11h15,
- vêpres : dimanche 15 juin à 18h30.

Messes :

- dimanche Pentecôte 8 juin à 9h15.
- dimanche 22 juin à 9h15.

Tous renseignements :

- sur notre site www.paroissetresses.fr
- à la porte de l'église

Association Raid'N Trail

2 coachs champions de France

Exploit sportif à Montargis au championnat national de VTT

Le weekend du 17 et 18 mai 2014 avait lieu le championnat national de VTT cross country UFOLEP à Montargis près d'Orléans.

Karine Sanson et Pascal Mouchague, après avoir remporté les titres de champion de Gironde et champion d'Aquitaine 2014, viennent de remporter tous les deux le titre de champion de France de VTT cross country 2014.

Pascal a couru le samedi matin à 8 heures. Après une bagarre sans relâche avec 3 autres pilotes, dont un ancien professionnel, sur ce parcours très physique et exigeant techniquement, il remporta le titre mettant la barre haute pour Karine qui a couru à 16heures. Elle s'est aussi battue sans relâche avec deux autres filles, dont la 2ème de très haut niveau qui n'a rien lâché, pour enfin décrocher ce magnifique titre national!

Karine est double championne de France puisque les filles girondines gagnent aussi par équipe.

Au terme de ce championnat national 2014, la Gironde est championne de France ex aequo avec la Dordogne.

Bravo les Girondins.

TAM TAM

Après des vacances de printemps très actives, voici le programme général pour les 2 premières semaines de vacances de juillet, des plaquettes seront à disposition à la mairie ou par mail :

Jeux d'orientation, sortie zoo, accrobranche, roller, baignade... A bientôt...

TAMTAM

3, avenue de la tour « Mairie » 33370 SALLEBOEUF
(06.27.63.20.09-télécopie : 05.56.72.69.82
Courriel : association.tamtam@sfr.fr

Club des Amis de Salleboeuf

Le printemps tardant à s'installer, les pluies incessantes sur notre région, les arbres fruitiers et le magnifique vignoble de l'Entre-deux-Mers sont déjà en reprise de végétation.

Le club des Amis a aussi relancé la saison, en Corrèze le mardi 6 mai. Une journée très agréable, la visite des villages de Collonges la Rouge et Turenne, avec un guide débordant de connaissances du lieu que nous arpentons vaillamment, ruelles, maisons, histoire de la cité, orateur passionnant et passionné, suivi à 12h d'un repas traditionnel. Puis ce sera Monpazier et Mazeyrolles en Périgord le mardi 3 juin départ 7h, pour 65€ la journée visite et repas.

Pour l'organisation de la brocante pour la fête de la Rosière en juillet, vous penserez à déposer vos lots au club des Amis.

Péniscola, en Espagne, nous accueillera du jeudi 25 au mardi 30 septembre 2014, heure de départ à confirmer, pour 450€, des places à prendre encore.

Nous finirons l'année « Noël avant Noël » le samedi 20 décembre, repas à 12h, déplacement en co-voiturage, à la Taverne Bavaroise avec un spectacle « Cabaret Brazil » organisé par LG voyage 55€ pour les adhérents et 61€ les non adhérents, nous avons réservé 70 places, inscription à faire rapidement.

Toutes ces sorties sont ouvertes à toutes et à tous, alors venez nous rejoindre en vous inscrivant au prés des organisateurs présents tous les lundis salle des Amis de 14h à 18h ou au 05 56 72 85 88 - 05 56 21 29 39 et laissez un message.

Bon mois à tous.



Espace création

La fête de la Rosière approche, mais aussi l'exposition annuelle.

Une explosion de couleurs, styles et motifs variés vous attend pour le plaisir des yeux.

N'hésitez pas à franchir la porte du restaurant scolaire, pour en profiter le vendredi 4 juillet à 18h30 pour le vernissage, le samedi 5 juillet de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h et le dimanche 6 juillet de 9h30 à 12h30 et 14h30 à 18h.

Les ateliers vous accueillent les :

- lundis de 17h à 19h ;
- mardis de 18h à 21h ;
- jeudis de 17h30 à 19h30.

Les cours sont dispensés par des professeurs :
Sonia REBAUD NAILLOU et Alban SARO.

Rappel: les articles doivent être transmis par mail avant le 15 de chaque mois. mairie@salleboeuf.fr

L'ACCA de Salleboeuf (Association communale de chasse agréée)

L'ACCA de Salleboeuf participe au projet **Agrifaune**, partenariat entre l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la Fédération Nationale des Chasseurs, la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles et la Chambre d'Agriculture.

Le réseau Agrifaune a pour ambition de développer les aménagements et pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à la préservation et à l'essor de la petite faune sauvage. Il a pour objectif de rassembler les mondes agricole (FNSEA et APCA) et cynégétique (ONCFS et FNC), pour un développement agricole durable.

Le projet consiste à :

- créer des outils méthodologiques (diagnostic agro-environnemental) et une base de données sur les exploitations agricoles impliquées dans le programme ;
- mettre en place des animations et formations spécifiques aux différents espaces ;
- identifier, évaluer et développer des itinéraires techniques, des savoir-faire et des actions favorables à la biodiversité, et plus spécifiquement à la faune sauvage ;
- tenir compte des réalités économiques des exploitants et des utilisateurs.

Projet sur notre commune :

Sur Salleboeuf, le partenariat se concrétise entre le château Pey La Tour, le conseil régional d'Aquitaine, la fédération des chasseurs de la Gironde et l'ACCA par la plantation, sur deux ans, de cinq haies de jeunes plants et d'arbres sur la réserve de chasse du château Pey La Tour.

- Haie grand talus : chêne pédonculé, poirier sauvage, érable champêtre, aubépine, prunellier, cornouiller sanguin, viorne lantane, prunier myrobolan, saule Marsault et églantier.

- Haie petit lac : chêne pédonculé, poirier sauvage, érable champêtre, aubépine, prunellier, cornouiller sanguin, prunier myrobolan, noisetier commun, fusain d'Europe et figuier.

- Haie pré des chevaux : frêne commun, charme commun, érable champêtre, aubépine, sureau noir, prunellier et viorne obier.

- Haie bord de fossé : frêne commun, saule des vanniers, saule roux, saule pourpre, sureau noir et viorne obier.

- Haie chambre d'hôtes : charme commun, chêne pédonculé, chêne rouge d'Amérique, chêne blanc pubescent et chêne vert.

En automne - hiver, à une période de l'année où les zones couvertes se font rares, les haies entre les cultures présentent un fort intérêt pour la petite faune sauvage. Ce sont des refuges pour les perdrix, faisans, lièvres, alouettes et cailles et des sources alimentaires de végétaux, graines, nectar, pollen et insectes. Elles sont aussi bénéfiques au développement des auxiliaires de cultures tels que les insectes pollinisateurs.

Le but est de fournir à cette petite faune des abris et de la nourriture, de stabiliser les talus, de favoriser la biodiversité en améliorant le paysage.

Réserves de chasse et faune sauvage

Les réserves de chasse et de faune sauvage ont pour but de protéger les espèces animales et leur habitat pour assurer la conservation de la biodiversité. Concrètement, ces réserves de chasse ont 4 objectifs :

- préserver les populations d'oiseaux migrateurs ;
- protéger les milieux indispensables à la préservation des espèces menacées ;
- favoriser le développement d'outils de gestion de la faune sauvage et de leurs habitats ;
- développer une chasse durable sur les territoires ruraux.

La constitution d'une réserve de chasse et de faune sauvage se fait à l'initiative du détenteur du droit de chasse (particulier, association de chasseurs, collectivité, etc.) ou sous l'incitation de la préfecture. Au sein de ces réserves, tout acte de chasse est interdit et les activités humaines sont réglementées (accès, destruction de nuisibles, techniques de gestion...).

Nota : l'accès à une réserve de chasse est uniquement accordé par le propriétaire des lieux. Merci de ne pas y pénétrer dans le cadre d'activités sportives.

Le bureau

Comité des fêtes

La fête de la Rosière aura lieu les 4, 5 et 6 juillet 2014. Nous avons élu mademoiselle Mélanie CLOS Rosière 2014, et mesdemoiselles Marion PEREAU et Margaux SENSAY demoiselles d'honneur.

Le programme détaillé avec la photo de nos trois charmantes jeunes filles est à l'imprimerie ; nous vous le distribuerons courant juin.

La grande nouveauté prévue cette année est le changement de circuit qui permet au cortège de rencontrer la rosière. En effet, celle-ci habitant le lotissement des Grands Chênes, nous vous proposons de nous rendre directement à son domicile. Les rues empruntées seront détaillées sur le programme, avec les horaires des différentes manifestations. La bénédiction de la Rosière est aussi prévue pour la fin de matinée en lieu et place du soir.

Dans l'attente de se rencontrer pour la fête de la musique du 21 juin, nous nous activons avec sérieux pour la réussite de ces manifestations.

Le président

Agenda

Vendredi 6 juin

Festimarché, square Alban Téchoueyres, à partir de 18h30 animation et restauration sur place.

Samedis 7 et 21 juin à 11h00

Chatterbox, échanges en anglais animés par Kelly Brown et Michel Humbert à la médiathèque

Mardi 10 juin à 18h00

Entre les lignes, commission livres à la médiathèque



Pharmacies de garde les dimanches et jours fériés

08/06 : pharmacie de Sadirac à Sadirac ;

09/06 : pharmacie Entre-deux-Mers à Créon ;

15/06 : pharmacie Dop à Pompignac ;

22/06 : pharmacie Vermeersch à Fargues Saint Hilaire ;

29/06 : pharmacie Errard-Simonnet à Carignan ;

06/07 : pharmacie Gonzalez à Quinsac.

Vous pouvez aussi consulter la liste affichée à la pharmacie de Salleboeuf ou appeler le 3237.

Acceptons la végétation spontanée !

Le désherbage chimique et le fauchage à outrance sont aussi naturels qu'une envie de fraises au mois de décembre !

Aussi, suivant les préconisations du Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de la Gironde (CAUE), la municipalité a-t-elle décidé de s'engager dans un plan de gestion différenciée. Notre objectif est de préserver un cadre de vie agréable et respectueux de l'environnement et de protéger la biodiversité et la santé de tous.

Certains espaces verts ainsi que les zones où la sécurité des piétons ou automobilistes est en jeu continueront de faire l'objet d'une gestion soutenue, tandis que d'autres zones pourront donner lieu à une gestion intermédiaire où l'on laisse champ(s) libre(s) à la nature.

De même, les talus de certains accotements seront fauchés plus tardivement afin de privilégier une végétation spontanée et de protéger ainsi les espèces locales. En effet, les bords des routes renferment une richesse floristique et faunistique souvent méconnue et jouent le rôle de milieux « refuges » pour de nombreuses espèces.

Pourquoi vouloir à tout prix faucher ou désherber herbes, pâquerettes et coquelicots ? N'oublions pas que nous avons fait le choix de vivre à la campagne et qu'il est plus beau de voir des bordures de chemins et routes fleuries que jaunies par l'emploi de produits phytosanitaires ou tontes trop rases.

A ce propos, nous vous invitons tous à rehausser votre hauteur de tonte : 8 à 10 cm sont préconisés par les paysagistes et ingénieurs écologues du CAUE. Cela permet de renforcer les racines de votre pelouse qui, ainsi étoffée, laissera alors moins de place aux mousses et herbes indésirables.



Branchages, taille de haies

Nous vous invitons à apporter vos déchets verts en déchèterie, notamment zone industrielle du Grand Bois Est à Saint Germain du Puch ou 9 rue Newton à Tresses.

Nous ne pouvons plus accepter de branchages sur le site communal, la demande en broyat n'étant pas au rendez-vous et le site étant arrivé à saturation.

Saint Germain du Puch

Horaires d'été (15 avril au 14 octobre)

Du mardi au samedi : 10h à 13h et de 14h à 18h00

Ecole

Les inscriptions pour l'année prochaine sont encore possibles. Vous pouvez aller en mairie, muni du livret de famille, d'un justificatif de domicile et d'un certificat de radiation si votre enfant était déjà scolarisé dans une autre école.

Contact à l'école : Mme CHEVREUSE (directrice) au 05.56.21.23.83.

La maternelle ouvrira ses portes aux futurs nouveaux élèves pendant le mois de juin.

Les parents concernés recevront un courrier.

Médiathèque

Déménagement, léger sursis pour les lecteurs :

4 permanences exceptionnelles les mercredis 4 et 11 juin, samedis 7 et 14 juin, avant la **fermeture le samedi 14 juin à 12h** pour cause de déménagement vers le nouveau pôle culturel.

Avant cette date, les lecteurs sont donc invités à venir emprunter jusqu'à dix documents par compte, prêts qui courront sur toute la durée de l'été.

Entre le 14 juin et la réouverture en septembre votre inscription à la bibliothèque municipale de Salleboeuf vous donne accès aux autres bibliothèques de la communauté de communes ; Camarsac, Carignan-de-Bordeaux, Fargues Saint-Hilaire et Tresses. Pour tous renseignements vous pouvez aller sur le site du réseau des bibliothèques : <http://www.aufildesbib.fr/> ou nous contacter au 05 56 78 35 26.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir à nouveau en septembre prochain, nous vous souhaitons un bel été.